

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉCOLES, COLLÈGES & LYCÉES

1. Préambule

Dans chaque département, un **Correspondant Scolaire Départemental (CSD)** est nommé par le Président du Comité Départemental. Informer, Organiser, Médiatiser sont les objectifs de son action. Le Comité Départemental est le support de l'action. Il encourage et soutient les événements.

Le CSD organise son action départementale sous la responsabilité du Président départemental. Il fixe les dates des rencontres, les lieux d'actions, fournit le matériel, désigne les arbitres et veille au bon déroulement des tournois. Le CSD rappelle les objectifs du secteur scolaire à tous les participants.

Les objectifs se traduisent par la recherche de la participation du plus grand nombre d'élèves et du plus grand nombre d'établissements du département. En particulier, le CSD organise une campagne d'information à partir de la rentrée et, il a le souci de la relation importante avec les acteurs de l'Éducation nationale (Inspecteurs d'académie, Inspecteurs départementaux, services de Jeunesse et Sports, Chefs d'établissements, directeurs d'école).

De même, dans chaque Ligue, un **Correspondant Scolaire Académique (CSA)** est nommé par le président de Ligue. Il coordonne les actions de la Ligue en direction des scolaires en étroite contact avec les Correspondants Scolaires Départementaux. Il rend compte de son action auprès du Comité directeur de la Ligue et informe le Directeur National des Scolaires.

L'inscription est gratuite pour les phases départementales et académiques. Pour la phase nationale, une participation aux frais d'organisation est demandée (hébergement, repas, récompenses,...).

2. Description

Les championnats scolaires se déroulent en trois phases :

- Phase 1 : **individuelle et départementale** donnant accès à la finale académique.
- Phase 2 : **par équipe et académique** donnant accès à la finale nationale.
- Phase 3 : **par équipe et nationale** décernant le titre de champion de France.

3. Phase départementale

3.1. Organisation

En catégorie École primaire, en catégorie Collège et en catégorie Lycée, les Jeunes, licenciés A ou B sont rassemblés à l'échelle du département, en un ou plusieurs tournois. Ceux-ci doivent se dérouler avant le 31 janvier.

La catégorie « Lycée » comprend également les Lycées professionnels.

3.2. Déroulement des rencontres

Pour cette phase, la compétition est considérée comme **individuelle**. Des tournois par type d'établissement sont organisés. En cas de très petits effectifs, on peut regrouper des joueurs provenant de 2 types d'établissements (écoles + collèges ou collèges + lycées).

La cadence de jeu est unique, soit 15mn chacun au KO, système suisse intégral en 5 rondes minimum, piloté par un Arbitre Fédéral (AF3 au moins).

L'organisation au niveau départemental de plusieurs tournois scolaires, sur plusieurs lieux et à différentes dates, favorise la participation du plus grand nombre.

Le classement est individuel. Les départages préconisés sont fondés sur la somme des points des adversaires. Il est conseillé de récompenser chaque participant.

Un classement par établissement est établi sur les 8 premiers joueurs comportant au moins 2 féminines, d'une même école ou d'un même collège, et sur les 4 premiers joueurs d'un même lycée, lors de chaque tournoi. Un classement identique peut être établi sur l'ensemble des tournois départementaux.

Dans le cas où un établissement n'est représenté que par des garçons (ou s'il n'y a qu'une fille), on fait la somme des résultats des 6 premiers (ou des 6 + la fille).

Un CDJE peut, après accord du Correspondant Scolaire Académique, organiser une finale départementale sur le modèle de la finale académique, dans la mesure où le nombre d'établissements s'avère trop important pour la phase académique.

4. Phase académique

4.1. Constitution des équipes (Un même établissement pourra aligner jusqu'à 3 équipes)

Pour s'inscrire au championnat académique, chaque équipe doit avoir participé à la phase départementale. Ces équipes peuvent compter cependant des joueurs n'ayant pas participé à celle-ci.

- **Écoles et collèges** : Équipes de 8 Chaque équipe de 8 joueurs doit compter au moins 2 féminines participant effectivement à chaque ronde.
- **Lycées** : Équipes de 4.

4.2. Organisation

Les finales académiques se déroulent en 3 tournois : écoles, collèges et lycées.

Ceux-ci sont organisés en 5 rondes minimum, à la cadence de 15 min ko par joueur. Le système suisse, toutes rondes ou Molter sera choisi en fonction du nombre d'équipes. Cependant, pour la motivation et l'intérêt des joueurs, le système suisse ou toutes rondes est à privilégier.

Si le nombre d'équipes est inférieur à 5, l'organisateur peut organiser un toutes rondes en match aller retour.

Les équipes sont numérotées en fonction de la moyenne des classements de tous les joueurs figurant sur la feuille de composition. Les joueurs non classés (c'est-à-dire ayant une estimation Elo rapide) doivent être placés après les joueurs ayant un classement rapide, Fide ou FFE.

Le classement à prendre en compte est le classement rapide, à défaut le classement Fide, puis l'Elo FFE, et en dernier, l'estimation Elo rapide.

L'accompagnateur de l'équipe doit fournir à l'organisateur une liste ordonnée **complète avec numéro de licence valide obligatoire** de ses compétiteurs **au plus tard le lundi précédant la compétition (envoi par courriel) sauf cas de force majeure, cette liste ne sera plus modifiée. Tous les joueurs (10 noms maximum pour une équipe de 8, et 5 noms maximum pour une équipe de 4) sont consignés en une liste unique dont l'ordre ne sera plus modifié.** L'échiquier laissé vacant par un titulaire est comblé par le joueur qui le suit immédiatement dans la liste initiale.

Si deux joueurs ont une différence de classement Élo de plus de 103 points, le mieux classé doit être placé devant le moins bien classé

Les non classés sont placés en fin de liste

La composition de chaque équipe doit être fournie au plus tard 5 minutes avant le début de la ronde suivante.

Si personne ne donne la composition :

- lors de la 1^{ère} ronde les 8 (4) premiers de la liste ordonnée complète joueront
- lors des rondes suivantes, la composition restera ce qu'elle était à la ronde précédente.

À l'issue de ces finales, le titre de champion d'Académie École/Collège/Lycée est décerné. L'équipe championne d'académie est qualifiée pour la finale nationale ou à défaut, l'équipe vice championne.

5. Phase nationale

5.1. Composition des tournois

Chaque académie qualifie 1 équipe de 4 pour disputer le titre de champion de France des Lycées, 1 équipe de 8 pour disputer le titre de champion de France des Collèges et 1 équipe de 8 pour disputer le titre de champion de France des Écoles. Les établissements qualifiés doivent confirmer leur participation à la phase nationale auprès du responsable national des scolaires au plus tard le 15 avril et envoyer tous les documents demandés à l'organisateur, 3 semaines avant la date de la finale prévue, sous peine de non qualification.

Chaque académie des champions des Lycées, des Collèges et des Écoles de la saison précédente, qualifiera une équipe supplémentaire.

5.2. Déroulement des tournois

Ils se déroulent au système suisse en 9 rondes. La cadence est de 15 min + 5 sec. par coup pour tous les établissements scolaires.

Les équipes sont numérotées en fonction de la moyenne des classements (Elo rapide) de tous les joueurs figurant sur la feuille de composition.

5.3. Composition des équipes

Elles sont composées sur le modèle de la phase académique.

6. Classements et départages (phases académique et nationale)

Au système toutes rondes ou suisse, le score découle du cumul des résultats acquis sur tous les échiquiers, les parties nulles ne comptant pas. Chaque match gagné rapporte 3 points à l'équipe, un match nul 2 points, 1 match perdu devant l'échiquier 1 point et par forfait 0 point. Si une équipe est exempte, elle marque 3 points de match à 0 et 5 points de parties à 0 dans les catégories collèges et écoles, 3 points de match à 0 et 3 points de parties à 0 en Lycées.

À la fin du tournoi, les points de match sont cumulés et servent à construire le classement des équipes.

En cas d'égalité de points de match entre 2 équipes seules à départager, on utilise le résultat réalisé entre elles (s'il existe) par les équipes à départager.

Dans tous les autres cas, des Blitz de départage (3 min + 2s/cp) sont organisés entre les équipes à départager pour les titres de champions et vice-champions d'Académie et de champions de France

(si le résultat particulier ne les départage pas), selon une formule toute ronde, par tirage au sort des équipes à départager et attribution des couleurs. En cas d'égalité dans un match de Blitz, le résultat en Blitz au 1er échiquier est prépondérant, à défaut celui du 2e, etc.... En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant la plus faible moyenne Élo rapide est déclarée vainqueur.

Les compositions des équipes doivent être identiques pour toute la phase des départages, elles sont établies par les capitaines respectifs en respectant la liste remise au début de la compétition.

Au système Molter, le classement s'effectue aux points de parties. En cas d'égalité, le départage s'effectue selon la même formule.

Pour le reste du classement, on utilisera le différentiel puis le nombre de gains et enfin la plus petite moyenne Elo.

Pénalités

Non-respect de la présence des féminines : -1 ou -2 points de partie, selon qu'il manque 1 ou 2 féminines, à soustraire au nombre de points réalisé par l'équipe fautive avec gain aux échiquiers correspondant pour l'équipe adverse.

En cas d'absence de féminine, le ou les derniers échiquiers de l'équipe fautive sont laissés vacants, avec gain à l'adversaire.

En cas de joueurs mal placés, tout joueur en infraction sera sanctionné d'un forfait administratif.

Équipe incomplète : 0 sur les derniers échiquiers.

7. Transmission

Lors des phases départementales, les résultats sont transmis **par l'arbitre** au Délégué Élo régional pour incorporation dans le Élo Rapide. Lors des phases académique et nationale, les groupes sont gérés comme toutes les autres compétitions fédérales avec saisie des résultats des équipes et des classements sur le site Internet fédéral **par l'arbitre de la compétition**.

De plus, les listes des participants des phases départementales sont fournies au Correspondant Scolaire Académique, lequel les transmet au Directeur National des Scolaires, en précisant, pour chaque compétiteur : Civilité/Nom/Prénom/Date de Naissance/Établissement Scolaire pour l'année en cours/Type **et numéro** de licence détenue.

Les tournois individuels sont traités comme tous les autres tournois de la FFE et les résultats sont mis en ligne sur le site Internet FFE. Enfin, le Correspondant Scolaire Académique fait parvenir au Directeur National des Scolaires, les résultats des finales académiques, en précisant les noms et adresses des responsables des équipes qualifiées pour les finales nationales.